

Code d'éthique et de déontologie

Congres.com

Préambule

En inscrivant votre organisation sur Congres.com, vous vous engagez à respecter les conditions, les principes, les valeurs, et les règles de conduite énoncés dans ce code d'éthique et de déontologie.

Ce document a pour but de définir les conditions d'admissibilité, de tarification et de renouvellement de l'abonnement, et les standards de comportement attendus afin de promouvoir une industrie du tourisme d'affaires exemplaire, fondée sur l'intégrité, la transparence et le respect de toutes les parties prenantes.

À propos de Congres.com

Vision : Devenir la plateforme de référence en tourisme d'affaires au Québec, reconnue pour offrir une expérience d'utilisation fluide, intuitive et pertinente, et pour sa capacité à contribuer à l'essor de l'industrie touristique.

Mission : Rendre toute l'offre événementielle québécoise accessible en un seul point d'entrée, connecter efficacement ses différents acteurs et promouvoir l'écosystème du tourisme d'affaires au Québec.

Valeurs :

- **Collaboration** : rassembler et connecter l'ensemble des acteurs du tourisme d'affaires.
- **Accessibilité** : rendre toute l'offre événementielle québécoise disponible en un seul point d'entrée.
- **Rayonnement** : mettre en lumière les destinations, les lieux et les fournisseurs qui font la richesse du Québec.
- **Innovation** : offrir des outils numériques modernes, intuitifs et adaptés aux besoins de l'industrie.

Organisations admissibles dans Congres.com

La plateforme est exclusivement réservée aux organisations suivantes :

1. **Destinations** : organismes responsables de la promotion et du développement touristique d'un territoire, tels que les Associations Touristiques Régionales (ATR) ou les municipalités ;
2. **Lieux évènementiels** : établissements pouvant accueillir des évènements, tels

que les hôtels, centres de congrès (avec ou sans hébergement), salles multifonctionnelles, parcs d'exposition, campus universitaires ou espaces atypiques. Les établissements d'hébergement touristique détenant un numéro CITQ souhaitant s'inscrire sur Congres.com doivent être membres de l'Association Hôtellerie du Québec (AHQ). Pour devenir membre et découvrir les nombreux services et avantages offerts, [cliquez-ICI](#) ;

3. **Fournisseurs en évènements d'affaires** : organisations qui offrent des biens et services relatifs à l'organisation d'un évènement d'affaires.

Détermination de la tarification

La tarification des abonnements à Congres.com varie selon la catégorie d'organisation :

- **Pour les destinations** : le tarif est établi en fonction du nombre total d'unités d'hébergement touristique (excluant les campings et pourvoiries) situées sur leur territoire.
- **Pour les lieux évènementiels** : le tarif est établi en fonction de la capacité d'accueil maximale de la plus grande salle de l'établissement.
- **Pour les fournisseurs** : le tarif est fixe, peu importe la taille ou le volume d'activité de l'organisation, et dépend du plan de visibilité choisi parmi ceux offerts.

Les organisations s'engagent à :

- **fournir une information exacte, complète et vérifiable** concernant les données servant à déterminer leur tarification ;
- **souscrire à l'abonnement correspondant à leur capacité réelle** ou à leur catégorie d'organisation ;
- **aviser Congres.com** de toute modification susceptible d'influencer leur tarification.

Tout manquement ou déclaration erronée pourra entraîner la **suspension du profil** et/ou l'ajustement rétroactif du montant d'abonnement dû.

Durée et renouvellement de l'abonnement

L'abonnement à Congres.com est valide :

- pour une durée de douze (12) mois à compter du 1er décembre de chaque

année pour les **destinations et lieux évènementiels**. Les organisations qui s'inscrivent en cours d'année (entre deux périodes de renouvellement) pourront le faire en acquittant des frais calculés au prorata du nombre de mois restants, arrondis au mois près.

- pour une durée de douze (12) mois à compter de la date d'inscription pour les **fournisseurs**.

Un avis de renouvellement est transmis avant la date d'échéance afin de permettre le paiement des frais pour la période suivante.

À défaut de paiement complet avant la date d'expiration de l'abonnement, le profil de l'organisation sera automatiquement retiré de la plateforme à compter du lendemain de cette date, sans préavis additionnel.

La réactivation du profil nécessitera le règlement des frais dus.

Principes

1. Conduite professionnelle et respectueuse :

- Tout échange, communication ou transaction initié via la plateforme doit se faire dans un cadre professionnel, courtois et respectueux. Aucun propos discriminatoire, harcelant ou offensant ne sera toléré.

2. Confidentialité :

- Garantir la confidentialité des informations reçues dans le cadre de la plateforme et des activités professionnelles, et éviter toute divulgation non autorisée.

3. Exactitude et transparence de l'information :

- Les organisations sont entièrement responsables du contenu publié sur leur profil et s'engagent à :
 - Fournir toutes les données nécessaires à leur affichage sur la plateforme
 - Publier uniquement des informations véridiques, à jour et représentatives de leur offre (capacités, services, description, photographies, etc.)
 - Mettre à jour les informations afin qu'elles restent exactes et complètes.
- Les relations entre les organisateurs et les lieux, les destinations et les fournisseurs doivent se faire dans un esprit d'équité, de respect et de transparence.

4. Intégrité :

- Les utilisateurs s'engagent à utiliser la plateforme de manière loyale, sans tenter d'en détourner le fonctionnement, d'accéder à des données

non autorisées ou de contourner les mécanismes d'abonnement ou de facturation.

5. Respect des droits et des obligations légales :

- Les organisations s'engagent à respecter l'ensemble des lois et règlements applicables, notamment en matière :
 - De protection des renseignements personnels,
 - De propriété intellectuelle (textes, photos, logos),
 - Et de normes professionnelles (ex. : affichage conforme, permis, certifications).

Règles de Déontologie / Obligations des Membres et Partenaires.

1- Envers la Société :

- Collaborer activement avec les autorités publiques pour assurer le respect des lois et règlements en vigueur.
- Gérer son organisation de manière éthique et conformément aux normes professionnelles reconnues.
- Contribuer à l'amélioration continue des standards du tourisme d'affaires au Québec.
- Éviter tout conflit d'intérêts entre les obligations professionnelles et les intérêts personnels.
- Maintenir la confidentialité des informations reçues et s'abstenir de les utiliser à des fins personnelles.

2- Envers les Clients

- Fournir une description fidèle des services offerts et des tarifs dans toute forme de communication, y compris la publicité et les sites internet.
- Garantir que les services et les prix correspondent à ceux convenus lors de la réservation ou la signature du contrat.
- S'assurer que les services et/ou produits mis à la disposition des clients sont sécuritaires et en parfait état.

3- Envers Congres.com

- Respecter les employés de Congres.com en adoptant une attitude courtoise et professionnelle.
- Protéger l'image de Congres.com en évitant tout comportement ou commentaire susceptible de nuire à sa réputation.

4- Envers ses Confrères

- Agir de manière loyale envers les autres organisations présentes sur la

plateforme et s'abstenir de porter atteinte à leurs relations et réputation professionnelles.

Contrat d'inscription à Congres.com

1- Conformité au code :

En vous inscrivant sur Congres.com et en payant l'abonnement, vous reconnaissez avoir pris connaissance du présent code d'éthique et de déontologie et vous vous engagez à le respecter. Tout manquement pourra entraîner des sanctions.

2- Assurances et permis :

Les inscrits doivent s'assurer de posséder toutes les assurances et permis nécessaires pour leurs opérations.